

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cloutiva-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/6e0f36fa6fedcb0dfddbc9b4)

<https://www.cadre21.org/membres/6e0f36fa6fedcb0dfddbc9b4>

Date d'obtention : 2025-03-24 15:16:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, la confidentialité est très importante et ça dans toutes les circonstances. Puis, il est important de se rappeler que nous ne devons pas regarder les photos et les vidéos concernées.

1. Parler à l'auteur du signalement (Soutenir les jeunes impliquées durant le processus)
2. Évaluer l'incident (poser des questions sans jugement et il est important d'être dans l'ouverture et dans l'empathie)
3. Vérifier l'Information (s'assurer d'avoir les informations de chaque jeune. Faire la grille d'évaluation, sensibiliser sur l'acte et sur la vie privée)
4. Parler aux jeunes investigateur (obtenir sa version, protéger les élèves qui ont fournis des informations et s'assurer que l'école peut déterminer si c'est une intention impulsive ou malveillante)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Nous devons enclencher le protocole sexto même si ce n'est pas la victime qui nous en parle en premier.
- La grille d'évaluation doit être fait avec chaque personne impliquée.
- Même si ce n'est pas une intention malveillante et que la victime a consenti à son action et ne voit aucun problème, la police doit quand même être contacté.
- La police n'a pas à être contacter si les photos émises n'ont pas de nudité. Une photo en maillot de bain n'est pas une infraction.
- Nous devons poursuivre le protocole même si une des personnes est majeur.
- Ne JAMAIS prendre en considération les photos ou les vidéos.
- Si la situation implique des parents, nous pouvons rediriger au poste de police, car ça ne concerne pas le protocole sexto.

-

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que pour mes premières situations SEXTO l'étape qui serait la plus délicate est de recueillir les informations. Puisque je n'ai jamais eu ce genre de situation, je dois m'assurer de poser les bonnes questions, car les questions dépendent de l'intention (impulsive ou malveillante). Cependant, la trousse va m'être d'une grande aide puisqu'il y a des grilles d'évaluation et un rappel des étapes. Surtout que ce genre de situation affecte le côté psychologique (l'estime de soi, les émotions comme la tristesse, la colère et la culpabilité) donc je ne voudrais pas accentuer cet état avec des questions ou avec un manque de compréhension et d'expérience.